



## DÉCLARATION DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE MONDIALE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL



A un an des jeux olympiques, la France détient déjà une médaille d'or : celle du record européen du nombre d'accidents du travail répertoriés officiellement : le double de la plupart des autres grands pays "occidentaux"!

Ce chiffre inclus bien sûr les morts du chantier du grand paris dont le nombre de victimes ne cesse de croître en permanence. Il inclut également la comptabilité par Mr Darmanin des CRS blessés lors des manifestations face à des personnes qui revendiquent le droit à la dignité, et qui souvent bien plus gravement atteints sont totalement occultés de toutes statistiques, tout comme également bon nombre de victimes d'agressions sexuelles dans les commissariats, sans parler de tous les suicides des agents de ce ministère...

Il serait cependant faux de penser que seul le ministre de l'intérieur fausse ces statistiques les entreprises privées ne sont pas en reste.

A commencer par nos grands groupes en dehors de nos frontières, complices des morts sur les chantiers du bâtiment dans les pays du Golf persique, mais aussi coupables par exemple dans les mines d'uranium, et de cobalt en Afrique de victimes à la pelle en toute catimini.

Fort de leurs pratiques néo-coloniales et adeptes du social-washing, sur le territoire national ces mêmes entreprises ne déclarent qu'à minima leurs victimes. C'est pour cela que la réalité est bien loin de ces chiffres officiels ou n'apparaissent essentiellement que les cas graves incachables !

Nous n'allons pas revenir aujourd'hui sur cette invisibilité, s'appuyant entre autre sur une démarche de culpabilisation des salarié.e.s que nous avons déjà évoquée il y a un an !

L'actualité nous incite aujourd'hui à revenir sur l'autre scandale, le nouveau recul de l'âge de la fin du travail obligatoire de 2 ans ! Nous disons bien recul de l'âge du travail obligatoire, pas départ en retraite, car pour beaucoup d'entre nous il n'y aura pas de retraite.

Aujourd'hui officiellement un cadre supérieur en bonne santé a une espérance de vie de 81 ans, alors que pour un ouvrier usé par la vie, déjà en invalidité de type 1 (la moins critique) ce chiffre chute à 60 ans. Pour une ouvrière on arrive à peine à 62 ans !

Monsieur Macron n'ignore pas que déjà aujourd'hui il y a davantage de salariés du bâtiment âgés de 59 ans et plus en invalidité en maladie ou au chômage qu'en activité.

Reporter l'âge minimum légal de la retraite pour ces derniers est un vrai coup de massue annonceur d'une hécatombe !

Mais Mr Macron sait-il vraiment ce que veut dire travailler ? Visiblement les bruits des casseroles lui sont pénibles, pourtant il en faut une sacrée quantité pour atteindre le niveau considéré comme pénible pour un ou une salariée. Seulement 2 % des salariés concernés par des bruits intenses bénéficient du compte professionnel de prévention.

C'est pourtant ce même Macron qui a réduit en peau de chagrin le compte professionnel de pénibilité rebaptisé en compte personnel de prévention.

Sait-il que pas un jour dans aucun endroit de France métropolitaine la nuit se cantonne entre minuit et 5h du matin, comme le laisse supposer les critères de pénibilité officiels.

Au lieu de s'éprendre à chanter à l'unisson avec des jeunes parisiens d'extrême droite en soirée, il aurait été plus inspiré d'aller filer un coup de main aux hommes et femmes qui quotidiennement sont

condamnés à travailler la nuit et donc de vivre décalés pour satisfaire l'appétit de leur employeur, et qui n'attendaient jusqu'à ces derniers jours que la retraite pour enfin profiter du soleil.

Tel un dandy du 19<sup>e</sup> siècle, Mr Macron a considéré que pour être pénible il faut répéter au moins 30 fois le même geste durant une minute.

A t'il un jour mis les pieds dans un atelier ou sur un chantier ? On en doute.

Pourtant les conséquences sont patentes. Notamment les TMS qui ne sont pas des fatalités dues à l'âge, mais des conséquences du travail pour lesquels il est plus facile pour un patron d'envoyer son salarié vers son médecin personnel que de mettre en place une organisation du travail non traumatisante.

Ce qui est vrai pour les TMS l'est pour toutes les maladies professionnelles, peu de salariés franchissent avec succès le parcours du combattant de la reconnaissance de leur traumatisme.

Et nos gouvernants également n'aident pas. Par exemple, à propos des risques chimiques avec tout le cortège de cancers professionnels totalement ignorés des statistiques officielles qu'ils génèrent. Sur 100 000 substances mises sur le marché, les experts estiment que pour les 2/3 les risques sont insuffisamment évalués. Ceci n'empêche pas Thierry Breton, ancien ministre de l'industrie, aujourd'hui commissaire européen de se battre pour freiner une révision de la réglementation européenne Reach, déjà peu exigeante, alors que les scandales ou les salariés et l'ensemble de la population ont pâti de ces substances font légions.

Dans un tel contexte, les exclus du milieu du travail encore en vie se retrouvent au bout du rouleau, tous isolés et confrontés aujourd'hui à un système de santé public en déliquescence. Ils devront déboursier d'année en année au profit des actionnaires de mutuelles qui n'ont rien de sociales, plus d'argent pour espérer être soignés.

Personne ne doute que cette politique de santé ne profite qu'aux plus riches et ne pourra que participer à l'anéantissement de tout espoir de vivre une retraite correcte pour bon nombre d'entre nous !

Doit-on baisser les bras face à tout ça ?

Bien sûr que non. Si une partie de la solution concerne nos gouvernants, les véritables donneurs d'ordre demeurent nos patrons.

Notre combat ne s'arrêtera pas non plus à ce soir, ni à la journée du 1er mai.

Ne laissons aucun accident du travail, caché ou impuni.

L'employeur qui fait passer le profit avant la santé et la sécurité des salarié.e.s est un assassin, il en va de même pour "l'entreprise France". A chaque incident, accident ou simple maladie l'employeur doit répondre par des plans d'actions correctifs et préventifs.

Si via les instances du personnel nos patrons ne veulent rien entendre, et bloquent toute initiative favorable aux salariés, ou mettent en place des fausses réponses, la seule solution sera sur le terrain de cesser le travail via des DGI et l'utilisation collectivement du droit de retrait tant que l'employeur n'aura pas bougé.

Et si leurs solutions s'avèrent toujours sans effet ce sera au tribunal qu'il faudra les y traîner, ou alors qu'ils s'en aillent. Nous ne les regretterons pas.

Nous ne sommes ni des moutons ni des vaches à traire jusqu'à l'épuisement, ni des kleenex.

Personne n'est dupe, nos gouvernants et patrons sont main dans la main, alors relevons tous collectivement le combat. Tous unis et solidaires nous ne pourrons que gagner,

N'oublions pas que peu de nos patrons savent et sont capables de bosser comme nous .

Et si eux et nos gouvernants s'obstinent à nous refuser le droit à la dignité, alors, une seule solution :,

**QU'ILS DÉGAGENT !**

**Le 28 avril 2023**